



AIDE AUX ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU

DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION 2026

DOSSIER A RETOURNER A :

Département des Côtes d'Armor
Service Sport, jeunesse et vie associative
9 place du Général De Gaulle
CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC cedex 1

ou

Mail : sport@cotesdarmor.fr
Téléphone : 02 96 62 50 33 / 07 61 16 45 01

Dossier à déposer au plus tard le **08/03/2026**

Côtes d'Armor
le Département



Aide aux athlètes de haut niveau

PRÉSENTATION

Une aide est proposée aux athlètes inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau (uniquement pour les catégories élite, senior ou relève), sur la liste collectifs nationaux ou qui sont identifiés par leur fédération comme étant en préparation en vue d'une qualification pour les Jeux olympiques et paralympiques.

CRITÈRES D'ELIGIBILITE



Athlète jusqu'à l'année des 25 ans (sauf liste MRP et para-athlètes)

Licencié et/ou domicilié en Côtes d'Armor

MODALITÉS DE CALCUL

Type de liste	Nombre de points	Calcul de l'aide	Valeur du point	
			Calcul de la valeur du point	Valeur maximale du point
Liste MRP	1 point	Nombre de points acquis X Valeur du point	Enveloppe budgétaire 2026 ÷ Nombre de points cumulés par l'ensemble des athlètes	2 000 €
Liste HN « élite »	0,8 points			
Liste HN « senior »	0,6 points			
Liste HN « relève »	0,3 points			
Liste collectifs nationaux	0,3 points			

CONSTITUTION DU DOSSIER



Formulaire de demande d'aide complété (pages 3, 4 et 5)



Attestation d'inscription sur les listes d'athlètes de haut niveau



Copie de la licence sportive



Justificatif de domicile de moins de 3 mois (uniquement pour les non licenciés en Côtes d'Armor)



RIB (de l'athlète ou de son représentant légal si mineur)

Certificat administratif (uniquement si RIB du représentant légal)

Aide aux athlètes de haut niveau

INFORMATIONS

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Date de naissance : Lieu :

Situation socioprofessionnelle :

Fédération : Discipline :

Club d'appartenance :

Structure Club

d'entraînement : Autre, précisez :

ENGAGEMENTS

Conformément à l'article L.141-3 du code du sport, l'athlète s'engage à respecter la charte d'éthique et de déontologie du sport français établie par le CNOSF ou la version adaptée de la fédération dont il est adhérent.

L'athlète s'engage à valoriser le soutien du Conseil départemental des Côtes d'Armor lors de ses relations avec la presse et à afficher l'identité visuelle de la collectivité départementale sur tous ses supports de promotion.

L'athlète

Nom - Prénom

Signature

Date :

Disposition relatives à la loi du 6 janvier 1978

Les traitements relatifs à cette demande sont informatisés. Ils sont donc soumis aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels. Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que

1- Toutes les réponses aux différents questionnaires sont obligatoires. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction des dossiers.

2- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à connaître des dossiers d'aide à domicile ou en établissement.

3- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser selon la prestation dont vous bénéficiez, en justifiant de votre identité à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Aide aux athlètes de haut niveau

BUDGETS

Présentation libre ou télécharger le modèle de budget : [ICI](#)

DÉPENSES				
Nature des dépenses	Détails	Saison précédente	Saison en cours ou à venir	Commentaires
Sportif		0 €	0 €	
Licence	/			
Frais d'entraînement (club)	- déplacements - frais d'encadrement - frais d'accès aux équipements			
Frais de stages	- déplacements - hébergement / restauration - frais d'encadrement - frais d'accès aux équipements			
Frais de compétitions	- déplacements - hébergement / restauration - frais d'encadrement - frais d'engagement			
Structure d'entraînement fédérale		0 €	0 €	Commentaires
Frais de scolarité	/			
Hébergement / restauration	- Internat / location - cantine			
Transport	- Domicile → centre d'entraînement - Établissement d'accueil → site d'entraînement			
Matériel		0 €	0 €	Commentaires
Petit équipement	- vêtements - chaussures			
Matériel spécifique	/			
Matériel pour pratiques associées	- musculation - préparation physique			
Santé		0 €	0 €	Commentaires
Suivi médical	- médecine générale - médecine spécialisée			
Suivi para-médical	- kiné - ostéopathe - psychologue - diététicien			
Autres	/			
Autres frais		0 €	0 €	Commentaires
Divers	/			
		0 €	0 €	

RESSOURCES				
Nature des dépenses	Détails	Saison précédente	Saison en cours ou à venir	Commentaires
Soutien public		0 €	0 €	
État	- ANS - DRAJES - SDJES			
Région	/			
Département	/			
EPCI	- Communauté de communes - Communauté d'agglomération - Métropole			
Commune	/			
Soutien fédérale		0 €	0 €	Commentaires
CNOSF	/			
Fédération	/			
Ligue régionale	/			
Comité départemental	/			
Club	/			
Soutien privé		0 €	0 €	Commentaires
Sponsoring	/			
Mécénat	/			
Autres ressources		0 €	0 €	Commentaires
Revenus sportifs	- salaires - défraiements / primes - récompenses / prix			
Apport familial	/			
Autres	/			
		0 €	0 €	
Résultat financier (reste à charge)		0 €	0 €	

Aide aux athlètes de haut niveau

BILAN SPORTIF SAISON PRÉCÉDENTE

PROGRAMMATION SAISON À VENIR OU EN COURS



Suivi par **Emmanuel POL**

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné.e, **Mme** **M.**

certifie que le RIB fourni aux services du Département des Côtes d'Armor correspond bien à celui de mon/ma représentant.e légal.e. J'autorise le versement de l'aide qui m'a été attribuée sur le compte appartenant à **Mme** **M.**

et correspondant aux références suivantes :

IBAN :

BIC :

Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

le

Nom – Prénom et Signature